

**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE MOLENBEEK-SAINT-JEAN**Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal**Présents**

Michel Eylenbosch, *Président du Conseil* ;
Françoise Schepmans, *Bourgmestre* ;
Ahmed El Khannouss, Sarah Turine, Abdelkarim Haouari, Karim Majoros, Jan Gypers, Ann Gilles-Goris, Olivier Mahy, Annalisa Gadaleta, *Échevin(e)s* ;
Christian Magérus, Jamal Ikazban, Abdellah Achaoui, Paulette Piquard, Jamel Azaoum, Amet Gjanaj, Jef Van Damme, Gerardine Bastin, Danielle Evraud, Mohamed El Abboudi, Lhoucine Ait Jeddig, Dirk De Block, Dirk Berckmans, Michaël Vossaert, Farida Tahar, Hassan Rahali, Shazia Manzoor, Georges Van Leeckwyck, Leonidas Papadiz, Roland Vandenhove, Laurie Carême-Palanga, Youssef Lakhloufi, Khadija Tamditi, Hassan Ouassari, Lazare Mbulu Azanga, Carine Liekendaël, *Conseillers communaux* ;
Gilbert Hildgen, *Secrétaire adjoint*.

Excusés

Patricia Vande Maele, *Échevin(e)* ;
Houria Ouberrri, Mohammadi Chahid, Badia El Belghiti, Khadija El Hajjaji, Olivia P'Tito, Nader Rekik, Tania Dekens, Hicham Chakir, *Conseillers communaux*.

Séance du 20.12.17

#Objet : Taxes communales - Taxe additionnelle au précompte immobilier - Renouvellement pour 2018.#

Séance publique

Finances

LE CONSEIL,

Vu le Code des Impôts sur les revenus 1992, notamment l'article 464, 1° ;
Vu la Nouvelle Loi communale, notamment les articles 117 et 260 ;
Vu sa délibération du 21 décembre 2016, arrêtant le nombre de centimes additionnels au précompte immobilier pour l'exercice 2017 ;
Considérant que l'objectif poursuivi par la présente taxe est de procurer à la commune de Molenbeek-Saint-Jean les moyens financiers nécessaires à ses missions et aux politiques qu'elle entend mener, ainsi que d'assurer son équilibre financier ;
Vu les dispositions du plan d'accompagnement ;
Vu la situation financière de la Commune ;
Sur proposition du Collège échevinal du 4 décembre 2017 ;

DECIDE :

Article unique :

Il sera perçu pour l'exercice 2018, au profit de la commune TROIS MILLE TROIS CENT CINQUANTE (3350) centimes additionnels communaux au précompte immobilier.

Expédition de la présente délibération sera transmise à l'Autorité de Tutelle.

36 votants : 24 votes positifs, 2 votes négatifs, 10 abstentions.

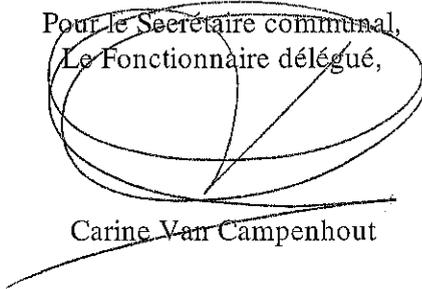
AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire adjoint,
(s) Gilbert Hildgen

Le Président du Conseil,
(s) Michel Eylenbosch

POUR EXTRAIT CONFORME
MOLENBEEK-SAINT-JEAN, le 22 décembre 2017

Pour le Secrétaire communal,
Le Fonctionnaire délégué,



Carine Van Campenhout



Pour la Bourgmestre,
L'échevin(e) délégué(e),



Abdelkarim Haouari